



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE FSU 25 - Section du Doubs

Besançon, le 12 novembre 2012

Objet : compétences du CHSCT du département du Doubs.

Madame la Directrice académique,

Lors de la séance du CHSCT du Doubs du 25 octobre 2012, vous avez déclaré vouloir limiter les compétences du CHSCT départemental aux seuls personnels du premier degré et de la direction académique.

Or, l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale est sans ambiguïté sur les compétences de ces instances. L'article 7 stipule en effet :

«Il est créé auprès de chaque directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental, en application de l'article 36 (2°, c) du décret du 28 mai 1982 susvisé. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental, qui apporte son concours au comité technique départemental, est compétent dans le cadre des dispositions du titre IV du décret du 28 mai 1982 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant les personnels des écoles, des établissements d'enseignement du second degré dans le département et des services administratifs, situés dans le ressort territorial du département concerné.»

La FSU, signataire de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, ne saurait accepter quelque limitation que ce soit à l'arrêté du 1^{er} décembre 2011.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir respecter l'intégralité des compétences du CHSCT départemental telles qu'elles sont définies dans les textes réglementaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en notre profond attachement au service public d'éducation et au bon fonctionnement de ses instances.

Les secrétaires départementaux,

Denis BARON

Christian VIERON LEPOUTRE

EPA

Syndicat Unitaire de l'Education Populaire,
de l'Action Socioculturelle et Sportive

SNAC

Syndicat National des Affaires Culturelles

SNASUB

Syndicat National de l'Administration Scolaire
et Universitaire et des Bibliothèques

SNCS

Syndicat National des Chercheurs
Scientifiques

SNE

Syndicat National de l'Environnement

SNEP

Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEPAP

Syndicat National de l'Ensemble des
Personnels de l'Administration Pénitentiaire

SNES

Syndicat National des Enseignements
de Second degré

SNESUP

Syndicat National de l'Enseignement
Supérieur

SNETAP

Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public

SNICS

Syndicat National Unitaire des
Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social PJJ

SNPI

Syndicat National des Personnels
d'Inspection

SnuACTE

Syndicat National Unitaire des Agents des
Collectivités Territoriales de l'Etat

SNUAS-FP

Syndicat National Unitaire des Assistants
Sociaux de la Fonction Publique

SNU-CLIAS

Syndicat National Unitaire
des Collectivités Locales

SNUEP

Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement Professionnel

SNUIPP

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des Écoles et PEGC

SNUITAM

Syndicat National Unitaire Interministériel
des Territoires, de l'Agriculture et de la Mer

SNUP-CDC

Syndicat National Unitaire des
Personnels du Groupe CDC

SNUPDEN

Syndicat National Unitaire des Personnels de
Direction de l'Éducation Nationale

SNUTEFI

Syndicat National Unitaire
Travail Emploi Formation Insertion

SUPMAE

Syndicat National Unitaire des
Personnels des Affaires Étrangères